Nations Unies S/2000/1134

Conseil de sécurité

Distr. générale
1er décembre 2000
Français
Original: anglais

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de transmettre au Conseil de sécurité le troisième rapport trimestriel du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité en date du 17 décembre 1999 (voir annexe).

00-77331 (F) 301100 301100

Annexe

Troisième rapport trimestriel[a] du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité

Introduction

1. Le présent rapport, présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, porte sur les activités menées par la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) pendant la période du 1er septembre au 30 novembre 2000.

Questions examinées par le Collège des commissaires

2. La troisième réunion du Collège des commissaires s'est tenue du 27 au 29 novembre 2000 au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Comme ce fut le cas lors des réunions précédentes, outre les membres du Collège, y ont assisté des observateurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

3. La principale question examinée par les commissaires concernait les préparatifs en vue du début des activités de la COCOVINU en Iraq. Dans le cadre de cette question, le point principal était le calendrier des activités de la COCOVINU en Iraq, conformément aux dispositions de la résolution 1284 (1999) du Conseil, et en particulier ses paragraphes 7, 12 et 33. L'examen de cette question se poursuivra.

4. Le Collège a accueilli avec satisfaction la suggestion du Président selon laquelle il recevrait et pourrait examiner à sa prochaine session un projet de liste des questions de désarmement non résolues établi par le personnel de la COCOVINU, ou au moins un rapport intérimaire sur les travaux actuels concernant cette question.

5. Les commissaires ont été consultés et ont appuyé les principes pour l'échantillonnage et l'analyse, qui constitueraient la base des directives détaillées pour ces activités en ce qui concerne l'Iraq. Le Collège a également été informé des détails du programme « vivres contre pétrole » par un représentant du Bureau chargé du Programme Iraq.

6. Des informations ont été données par le personnel de la COCOVINU et par l'observateur de l'AIEA, et ces séances ont été suivies par un débat sur les images obtenues par satellite. Des informations supplémentaires seront fournies par le personnel de la COCOVINU à la prochaine session.

7. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1284 (1999) du Conseil, le Collège des commissaires a été consulté au sujet du contenu du présent rapport. Le Collège a décidé que sa prochaine réunion aurait lieu les 21 et 22 février 2001.

Réunions d'information et consultations organisées par le Président exécutif

8. Au cours de la période considérée, le Président exécutif a continué, selon la pratique établie, à organiser des réunions d'information mensuelles à l'intention du Président du Conseil de sécurité. En outre, il s'est rendu dans un certain nombre de capitales et a eu des consultations avec des représentants des Gouvernements de la Chine, du Japon, de Singapour, de la Malaisie, de Bahreïn, de la France et de la Fédération de Russie. Le Président a été encouragé par l'appui constant exprimé en faveur de l'application du mandat de la COCOVINU conformément à la résolution 1284 (1999) et des travaux préparatoires entrepris jusqu'à présent. Il a également eu des entretiens avec le Directeur général de l'AIEA et le Directeur général de l'OIAC afin de les consulter et de tirer parti des compétences techniques et de l'expérience de l'AIEA et de l'OIAC.

9. La Commission s'efforce de poursuivre ses travaux préparatoires d'une manière transparente. Outre les contacts fréquents avec les missions permanentes à New York et les visites du Président exécutif dans les capitales des États Membres mentionnés ci-dessus, la COCOVINU est en train d'établir un site Web et a

distribué un premier bulletin d'information à tous les experts qui ont reçu une formation de la COCOVINU ainsi qu'aux membres du Collège des commissaires. Le texte d'un exposé fait par le Président exécutif à l'occasion du deuxième stage de formation de la COCOVINU en France le 7 novembre a été communiqué aux membres du Conseil de sécurité et du Collège des commissaires.

Recrutement

10. Le recrutement a déjà eu lieu pour la plupart des postes nécessaires au stade actuel des travaux pour le personnel essentiel en poste à New York, et le personnel recruté comprend 43 personnes, dont 10 femmes, originaires de 20 États Membres. En outre, il y a déjà 23 personnes inscrites sur la liste d'inspecteurs formés et qualifiés.

Formation

11. Le deuxième stage de formation d'une durée d'un mois organisé par la Commission a commencé le 7 novembre et s'achèvera le 8 décembre. Y participent 58 personnes, représentant 23 nationalités. À l'instar du premier stage de formation, il comprenait des exposés généraux sur le mandat de la COCOVINU, ses droits et ses obligations, les programmes iraquiens dans le domaine des armes prohibées, ainsi qu'une formation spécifique à certaines disciplines. En outre, conformément au paragraphe 6 de la résolution 1284 (1999) du Conseil, les stagiaires ont reçu une formation portant sur l'histoire, la religion et la culture de l'Iraq. Grâce à ce deuxième stage de formation, la COCOVINU prévoit d'inclure dans la liste 49 personnes supplémentaires formées et qualifiées pour travailler en Iraq.

12. La Commission est reconnaissante aux conférenciers, qui ont gracieusement fait don de leur temps, ainsi qu'au Gouvernement français qui a fourni également à titre gracieux des locaux et du personnel pour la formation en matière de santé et de sécurité, et a organisé des visites de sites importants pour l'étude de différents types et techniques d'armements.

13. Les préparatifs sont en cours pour un troisième stage de formation. Afin d'avoir un nombre suffisant de candidats, la Commission a sollicité une nouvelle fois, dans une lettre datée du 8 novembre 2000, l'assistance des États Membres afin d'identifier des personnes appropriées qui pourraient être affectées à la COCOVINU en tant qu'inspecteurs ou personnel d'appui et pourraient participer au stage.

Autres activités

14. Le personnel de la Commission, en consultation avec les experts de l'AIEA, a poursuivi la révision et la mise à jour des listes de biens et de matériaux à double usage auxquels s'applique le mécanisme de contrôle des importations et des exportations [approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1051 (1996)]. Au début de 2001, le Collège sera informé des progrès réalisés dans ces révisions. En outre, le groupe mixte COCOVINU/AIEA, reconstitué conformément au paragraphe 8 de la résolution 1284 (1999) du Conseil, a continué à recevoir des notifications concernant l'exportation, à destination de l'Iraq, de biens à double usage soumis aux dispositions de la résolution 1051 (1996) du Conseil.

15. Un certain nombre d'autres activités ont lieu au sein de la COCOVINU afin de préparer la reprise des inspections en Iraq. Ces activités comprennent notamment des études visant à déterminer l'ordre de priorité pour l'inspection des sites et la présentation des rapports établis sur le terrain. La présentation des déclarations de l'Iraq fait également l'objet d'un réexamen et d'une révision en vue de les normaliser pour tous les types d'armes, et de les rendre plus faciles à utiliser pour l'Iraq et plus utiles pour la Commission. Un aspect de ce travail consiste à prévoir l'analyse des déclarations que le Gouvernement iraquien aurait dû transmettre depuis décembre 1998 et qui devraient être fournies dès la reprise des inspections. Étant donné que ces déclarations pourraient être volumineuses, la Commission étudie la manière de les examiner rapidement, afin d'éviter des retards inutiles dans le lancement des inspections visant à rétablir la ligne de base. D'autres études ont pour objet d'identifier les sites où des biens à double usage peuvent avoir été installés ou utilisés depuis décembre 1998. Des contacts sont établis régulièrement avec l'AIEA pour certaines de ces questions techniques.

16. Les travaux requis par ces études sont substantiels puisqu'ils exigent que le personnel se familiarise avec les activités de contrôle et d'inspection menées par l'ancienne Commission spéciale du Conseil afin d'identifier les domaines où des améliorations peuvent

être apportées, aussi bien en ce qui concerne l'efficacité des inspections que l'utilisation efficace des ressources par les inspecteurs et par le Gouvernement iraquien.

17. Les activités utilisant du personnel nouveau se poursuivent afin d'identifier les questions de désarmement non résolues et d'en dresser la liste, en examinant les évaluations faites par la Commission spéciale qui ont été transmises au Conseil et en analysant minutieusement les données initiales sur lesquelles ces évaluations étaient fondées. Des études sont également effectuées sur la manière dont la Commission peut utiliser avec profit différents types d'images à l'appui de son mandat.

18. Les travaux concernant l'élaboration de directives pour les inspections et de procédures à appliquer sur le terrain se poursuivent. Cette activité, qui a pour objet d'élaborer un manuel à l'intention des inspecteurs, a été examinée par le Collège des commissaires, qui a exprimé sa satisfaction.

19. Du matériel de communications (destiné à être utilisé à l'intérieur de l'Iraq ainsi qu'entre Bagdad, New York et Vienne) et une série de détecteurs qui doivent être utilisés sur le terrain sont actuellement évalués par les experts de la Commission. Des listes des autres besoins en matière de logistique, notamment le matériel nécessaire aux inspections, sont également élaborées. L'expansion, l'organisation et la sécurité de la base de données demeurent une tâche importante pour le personnel de la Commission.

20. D'après ce qui est indiqué dans les paragraphes précédents, il est évident que la COCOVINU a renforcé sa capacité d'exécuter les activités prévues dans son mandat.

Locaux

21. Les pourparlers entamés avec le Gouvernement bahreïnite sur les arrangements concernant l'installation d'un bureau extérieur à Bahreïn ont atteint un stade avancé.

22. Afin de décongestionner les locaux de la COCOVINU situés dans le bâtiment principal du Secrétariat et de permettre le recrutement pour pourvoir les postes vacants, la Commission a obtenu des locaux supplémentaires à usage de bureaux dans un bâtiment proche du Siège, qu'elle espère occuper l'année prochaine.

Notes

[a] Les rapports trimestriels précédents de la Commission ont été publiés sous les cotes S/2000/516 et S/2000/835.